

SALLE ASSOCIATIVE

LA SALLE EST LOUABLE UNIQUEMENT AUX ADMINISTRÉS DE CHEVRU.

VOICI LES DOCUMENTS A FOURNIR EN MAIRIE:

- Attestation d'assurance au nom de l'administré qui loue, la date de location et lieu (maison des associations, 1 rue du Lavoir) doivent être stipulés sur l'attestation.
- 2 chèques de caution à l'ordre du trésor public: 1 de 200.00€ pour le ménage et 1 de 1 000.00€ pour les dégradations (encaissé uniquement en cas de problème).
- Chèque de réservation: 1 jour 120.00€ / 2 jours 200.00€ (vaisselle comprise dans la location).
- Convention de la salle à signer

Pour information, la salle accueille **49 personnes MAXIMUM**, la musique doit être éteinte partir de **1H du MATIN MAXIMUM** et le bruit doit être respecté afin de ne pas gêner le voisinage.

Sont à votre disposition dans la salle: tables, chaises, réfrigérateur, four, lave-vaisselle, ainsi que la vaisselle pour 49 personnes.

La remise des clés et l'état des lieux seront faits par la personne chargée de la location, les clés vous seront remises la veille à 18H, EN REVANCHE, la salle associative étant réservée en priorité aux associations de Chevru, si celle-ci est louée par l'une d'entre-elles, les clés vous seront remises le jour même à 9H.

MAIRIE DE CHEVRU

14 Rue Médéric Charot
77320 CHEVRU

01 64 04 60 91

Nous contacter

